

LA REVUE MUNICIPALE Chalindrey

Janvier 2024

N° 133



F. F. I.

LA
RESISTANCE
DU
SECTEUR

SUD
A SES
FRERES
MORTS
POUR LA
FRANCE

1939
1945

Du Maire

Une période difficile

Permettez-moi, en premier lieu, de vous présenter au nom du conseil municipal, tous nos vœux de bonne et excellente année 2024.

Nous avons vécu et vivons encore une période plus que difficile. En effet, la canicule de cet été nous sensibilisant davantage au changement climatique mais aussi les conflits Russie/Ukraine et Israël /Palestine, ou encore la situation économique mondiale très déséquilibrée impactant le pouvoir d'achat de chacun, peuvent nous laisser dans l'inquiétude.

Le travail des élus

Vos Elus ne désespèrent pas pour autant et travaillent sans relâche pour maintenir un cadre de vie répondant aux attentes de chacun.

C'est pourquoi nous venons, pour une gestion plus rigoureuse, de changer les ampoules au sodium de l'éclairage public par des ampoules LED, beaucoup moins énergivores (50% d'économie) tout en maintenant l'éclairage la nuit. D'ailleurs, face à la vétusté de nos guirlandes de Noël, la décision a été prise de ne pas les remplacer. Des motifs seront en revanche maintenus au sol.

Ensuite, dans le même ordre d'idée, un autre mode de fleurissement nécessitant moins d'arrosage est à l'étude. Le personnel des services techniques et la commission environnement y réfléchissent.

Nous nous efforçons ainsi de démontrer qu'il est possible, à l'échelle de notre bourg centre, de créer des conditions favorisant la transition environnementale. Rassurez-vous : pour que les investissements se réalisent sans augmentation de nos impôts et sans obérer les capacités d'actions des générations futures, nous mobilisons toutes les subventions et les partenariats possibles.

La vitalité communale

Pour conclure, je vous invite vous aussi à devenir les artisans de la vitalité communale. N'hésitez pas à entretenir le lien social et la convivialité qui perdure dans notre commune en devenant bénévoles dans l'une de nos associations.

Joyeuse année 2024.

Votre Maire,
Jean Pierre GARNIER



SOMmaire

de la revue municipale n°133

Éditorial	Page 1	Côté Jeunes	Pages 19 à 22
Actualités	Pages 3 à 9	- des champions au KickBoxing	
- Embellissements		- L'ADPJ à Marseille	
- Réorganisation des services		- En maternelle	
- Cartes d'identité et Passeports		- Au collège	
- Avenir des hôpitaux		Associations	Pages 23 à 25
- Arrêt TGV		- Les vagabonds du 52	
- Panneaux photovoltaïques		- Hommages dans le monde associatif	
- Quel avenir pour nos écoles ?		- Les donateurs de sang	
- Visite du chantier résidence intergénérationnelle			
Travaux et Projets	Pages 10 à 12	Des Artisans qu'on aime	Pages 26 à 27
- Les travaux de l'église		Environnement	Pages 28 à 30
- Rue de Paris		- Stop aux dépôts sauvages	
- Lotissement Sonjeot		- Nettoyons la nature	
- Monument FFI		- Tonte des pelouses	
Citoyenneté	Page 13	Tribune de l'opposition	Page 31
- Conseil Municipal des jeunes		Loisirs	Page 32
Vie Sociale	Pages 14 à 18	- Coin des gourmands	
- Les dernières manifestations en images		- Sudoku	
- Journées du patrimoine		L'info en +	Pages 33 à 39
- Journée sportive handi-valide		Etat-civil	Page 40
- Repas des aînés			



Mairie de Chalindrey : 47 rue de Langres – 52600 Chalindrey – tél 03 25 88 50 17

contact@ville-chalindrey.fr – www.ville-chalindrey.fr – [panneau-pocket.com](https://www.facebook.com/panneau-pocket)

Directeur de publication : Jean-Pierre Garnier – **Rédactrice** : Emilie Foussadier

Membres de la commission communication : Marie-Christine Beaufiles, Nicole Garnier-Genevoy, Josselin Iwaszko, Caroline Kanicki, Véronique Michel – **Secrétaire de la commission** : Sonia Collier

Conception : Mairie de Chalindrey - Dépôt légal 25052019.1427

Impression : La Manufacture, imprimeur à Langres

Crédits photos : Mairie de Chalindrey – © Pixabay - photo couverture : monument FFI

EMBELLISSEMENTS

Eté comme hiver

Cette année encore, l'équipe espaces verts a relevé le défi de colorer notre commune avec toute une gamme de fleurs annuelles ainsi que des décorations originales.



En partenariat avec la déchetterie, des objets de la vie quotidienne ont été récupérés, restaurés et repeints. Chaises, échelles, coffres, vélo ancien et bien d'autres ustensiles ont été dispersés dans toute la commune pour égayer les massifs.



Les chrysanthèmes ont accompagné notre automne dans certains massifs stratégiques tels les monuments et la mairie.

A Noël...



Suite à l'annonce de l'Etat sur la réduction de la consommation électrique l'année dernière, la commune avait pris la décision de ne pas installer de guirlandes lumineuses dans les rues de notre commune.

Cette année, le choix a été fait de ne pas mettre de guirlandes aux lampadaires mais de privilégier des points ponctuels de décoration lumineuse au sol.

Les rennes et les spirales ont repris leur place sur la place de Verdun et les gnomes ont voyagé à la mairie.



La boîte aux lettres du Père Noël a été placée bien à l'abri sous les platanes à l'entrée du Mail.

SERVICES MUNICIPAUX

Réorganisation



Suite aux derniers recrutements en septembre, cette double page vous permettra de mieux comprendre l'organisation des services municipaux.

DIRECTRICE DES SERVICES



Armelle ESMARD

Secrétaire Générale / marchés publics / budgets / ressources humaines / conseil municipal

SERVICE CULTUREL



Marie-Christine REMONGIN

Assistante d'enseignement artistique

SERVICE ADMINISTRATIF



Vanessa KREUTZ

Finances / secrétariat service technique / élections / conseil municipal



Magali ROUSSELET

Urbanisme / cimetières / ressources humaines / assurances / parc informatique et téléphonie



Fernanda ANASTACIO

Accueil / secrétariat affaires générales



Sonia COLLIER

Accueil / secrétariat affaires générales et CCAS / titres sécurisés / état civil / communication



Charline PERNOT

Comptabilité / accueil / secrétariat affaires générales / titres sécurisés / état civil

LES SERVICES

Identifiés

SERVICE TECHNIQUE



Olivier DEVILLIERS
Responsable des services techniques



Franck BOVINET
Responsable du service espaces verts / voirie / fêtes et cérémonies / suivi des équipements



Gaël PERNOT
bâtiments



Anne-Lise BOURDEAUX
Espaces verts



Michel VAUTARD
bâtiments / voirie



Jérémy CHAUDOUET
Espaces verts / marché hebdomadaire



Frédéric THEVENARD
bâtiments / voirie



Jenny BAUD
Espaces verts / entretien bâtiments



Olivier BOHÊME
Espaces verts / voirie



Corinne ROYER
Entretien bâtiments



Alban DUCRET
Espaces verts / voirie



Paul PETIET
Espaces verts / voirie



Mickaël DETEY
Espaces verts / bâtiments

NOUVEAU SERVICE

Carte d'Identité et Passeport



Une demande de titre sécurisé peut être faite dans n'importe quelle commune de France équipée du dispositif de recueil.

Le mercredi 22 novembre, les premiers rendez-vous pour la réalisation des demandes de carte d'identité et passeport ont été honorés en mairie de Chalindrey.

Privilégiez les prises de rendez-vous en ligne sur notre site internet ou depuis le site <https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/> Avant tout RDV : faites votre pré-demande en ligne sur <https://ants.gouv.fr/> (en cas de difficulté, prenez RDV auprès d'Espace France Services à Chalindrey : 03 25 88 82 03)

➡ Pensez à vérifier la validité de vos titres avant tout projet de voyage et anticipez votre demande de renouvellement. Dans les périodes qui précèdent les vacances, les délais peuvent être très longs.

Horaires du service :

Mercredi de 14h à 17h et Jeudi de 9h à 12h

Retrait du titre : mercredi de 14h30 à 16h45 et jeudi de 9h30 à 11h45.



AVENIR DES HÔPITAUX

Pour assurer un avenir à l'hôpital, les habitants, les élus, les médecins de notre territoire ont fait une démonstration de force, le samedi 23 septembre, à Langres. **La peur commune des manifestants est d'avoir un accès aux soins au rabais.**

Organisée par l'association Egalité-Santé, cette manifestation a rassemblé près de 6 000 personnes qui ont défilé rue Diderot. Ce long cortège où se côtoyaient des personnes de tout âge, des familles, des soignants et des élus du Sud Haut Marnais, a déambulé calmement, en musique et en chants.

Les intervenants se sont succédé sur l'estrade devant la statue Diderot.

Des médecins fortement engagés au sein de l'association Egalité-Santé, sont tour-à-tour revenus sur le projet de l'ARS qu'ils considèrent comme étant mortifère pour le Sud de la Haute-Marne. Ils estiment, comme tous les manifestants, que l'égalité aux soins n'est aucunement respectée sur tout le territoire du Pays de Langres !



La santé doit être une priorité !

ARRÊT TGV

En gare de Culmont-Chalindrey

En 2011, l'arrêt du TGV METZ-NICE, dans notre gare, avait été apprécié par tous les habitants du Sud de la Haute-Marne. En effet, 60 voyageurs, en moyenne, empruntaient ce train.

Mais suite aux travaux en gare de Lyon Part Dieu en 2020, ces relations avaient hélas été supprimées, et n'ont jamais été remises en service.

Le 26 octobre 2023, le Maire et plusieurs élus de la Commune ont participé à une visio-conférence du Comité de pilotage de la Direction Générale des Infrastructures et des Transports et des Mobilités (DGITM), organisée à l'initiative de la Préfecture de Région. Madame la Préfète de Strasbourg et les services de la SNCF ont annoncé que deux allers-retours METZ-NANCY-DIJON-LYON seraient remis en circulation, à partir de 2025, pendant un an. Dans un premier temps, les trains desserviraient la gare de CULMONT-CHALINDREY.



A cet effet, la Région mettra à disposition du matériel ferroviaire toute cette année 2025. L'Etat a également annoncé qu'il financerait, dès 2029 et à hauteur de 50 %, ces trains d'équilibre du territoire (TET), le reste étant à la charge des collectivités territoriales dont la Région.

Une question sans réponse se pose : que se passera-t-il entre 2026 et 2029 ?

Cela reste à définir !

Restons donc prudents par rapport à cette annonce !

PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES



Ces derniers mois, les élus de la commune ont rencontré plusieurs entreprises afin d'installer une centrale photovoltaïque sur le lieu-dit La Ronce (ancienne décharge située dans le triangle ferroviaire).

Ce terrain représente quatre hectares. Vu son historique, il n'est valorisable que de cette façon. Si toute la parcelle est recouverte, la production d'électricité pour 1127 foyers soit 2513 personnes, est

prévue.

Après délibération, l'entreprise Urbasolar a été retenue. Celle-ci utilise des panneaux fabriqués en France.

Soyons patients : les différentes études et déclarations vont prendre plusieurs années, avant l'installation de la centrale.

QUEL AVENIR

Pour nos écoles ?

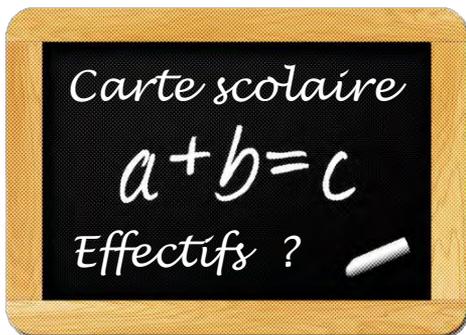
Les Elus de nos Communes rurales, les professeurs des écoles, les éducateurs, les bénévoles des associations, c'est-à-dire l'Armée de l'ombre, tient un rôle très important dans le fonctionnement de notre société.

Il me semble qu'aujourd'hui, ils ne sont pas assez écoutés. Dans le contexte actuel, ils n'ont plus les moyens de défendre l'intérêt général.

Le point de non-retour a-t-il été franchi ?

Il est facile de constater que chacun défend ses affaires personnelles alors que l'intérêt général n'est pas mis en avant.

Sur notre territoire intercommunal la réorganisation de la carte scolaire, qui risque d'affaiblir les deux bourgs centres Chalindrey et Bourbonne et donc l'avenir des deux collèges en est un bel exemple.



Il aurait été si simple de se poser la bonne question : à quoi ressemblera l'école du futur ? et avoir le courage de prendre ses responsabilités.

Oui, je comprends les Maires des petites Communes qui veulent maintenir leur école aux effectifs très bas. Mais **si nous nous projetons dans les cinq ou dix prochaines années, les Elus ont le devoir de prendre les bonnes décisions et le courage de regarder la situation en face.** Aujourd'hui, notre territoire intercommunal perd des habitants et voit toujours les effectifs des élèves scolarisés à la baisse.

D'autre part, l'enfant dans la société actuelle devient un « grand » dès le jeune âge au point de savoir (presque) tout faire avant ses dix ans : plus éveillé, plus mobile, plus mature affectivement, nourri intellectuellement et abreuvé à chaque instant par l'ère numérique dans laquelle il est né et évolue.

Victime aussi de la course à l'éveil imposé par ses parents, par la société actuelle, il ne va plus à l'école maternelle pour apprendre à tenir la fourchette et faire ses lacets.

Il sait déjà presque tout faire, l'enfant préfère apprendre à compter, découvrir un autre univers que rester dans un milieu fermé.

Il faut maintenir des groupes scolaires à taille humaine, modernes avec des activités périscolaires qui motivent les enfants ... mais aussi qui donnent les moyens aux professeurs d'avoir un vrai cadre éducatif.

C'est aux élus intercommunaux, disposant de la compétence scolaire, de prendre les bonnes décisions et de se projeter dans l'avenir car l'éducation de nos enfants est la clé du développement personnel et de l'avenir de nos sociétés.



De la future résidence intergénérationnelle

Le 13 octobre, Les Coulisses du Bâtiment se sont tenues sur le site de la résidence intergénérationnelle, un des plus ambitieux chantiers BTP du département depuis un an. Cette visite a permis à de nombreux collégiens et lycéens de la Haute-Marne de découvrir l'ensemble des travaux.



Monsieur Vincent RONZAT, président de la FFB52 (Fédération Française du Bâtiment du département), espère que cette visite permettra aux jeunes de se diriger dans quelques années vers des métiers tels que métreur, maçon, carreleur, électricien, ... En effet la pyramide des âges au sein des entreprises est vieillissante. Il est donc nécessaire de recruter de nouveaux compagnons pour assurer la pérennité des entreprises du bâtiment.

A cette occasion, Monsieur le Maire de Chalindrey a remercié les dirigeants de MON LOGIS, maître d'ouvrage de ce projet. Il a rappelé que les futurs résidents pourraient profiter, non seulement de la proximité des services de maintien à domicile du CIAS AVENIR, des cabinets médicaux, de la pharmacie, mais aussi du cinéma, des activités du centre socio-culturel, des commerces...

Il a rappelé que la Commune a créé une nouvelle voirie. Celle-ci permet de desservir cette résidence, les nouveaux

lotissements, la place du marché et de sécuriser l'accès aux groupes scolaires, compétence de la Communauté de Communes des Savoir-faire (CCSF). C'est un chantier de plus de 3,4 millions d'euros à la charge de la commune.

Une convention de partenariat a été signée avec la CCSF. Celle-ci prendra en charge le coût de la salle de convivialité et de son parc privatif, d'un montant prévisionnel de 100 000 € ainsi que sa gestion. Elle participera au financement de l'amenée des réseaux humides et secs et divers travaux dans la limite de 300 000 €.

La construction par Mon Logis des 37 logements T2 et T3, a débuté en janvier 2023 et doit se poursuivre jusqu'à début 2025.



NOTRE ÉGLISE

Se refait une beauté



Les travaux de réfection de la toiture de l'église commencés au début de l'année 2022, ont été réceptionnés le 16 octobre. Ainsi, la grue impressionnante, les échafaudages qui cernaient le bâti ainsi que le « parapluie » au-dessus de la toiture ont été retirés. Précisons que le paratonnerre radioactif a été remplacé par un paratonnerre dit inerte par l'entreprise FROTEY d'Arc Les Gray.

Le cahier des charges a été scrupuleusement respecté par les entreprises CASTELLANI de Chalindrey et LES CHARPENTIERIS D'IS (en Bassigny). Le coût global de ces travaux, maîtrise d'œuvre incluse, s'élève à 838 000 € TTC. Des subventions à hauteur de 100 000€ du Conseil Régional et 133 490 € du Conseil Départemental ont été accordées.

En ce qui concerne la rénovation des bancs, l'entreprise BATY a été retenue, pour un coût de 224 351 € TTC. Ces travaux devraient être terminés pour le 31 mai 2024. Pendant toute la durée de ce dernier chantier, les trois entrées de l'édifice resteront accessibles pour les cultes et cérémonies.

Les élus de la Commune tiennent à remercier toutes les entreprises qui se sont investies pour redonner une nouvelle jeunesse à l'Église Saint Gengoulf.

Je donne !

FONDATION



Pour sa restauration

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

souscription en ligne

Sur le site internet

www.fondation-patrimoine.org/77540



DES TRAVAUX

En cours, terminés et à venir



Les travaux de la partie haute de la rue de Paris réalisés par l'entreprise Bongarzone de Poinson-Lès-Fayl, se terminent enfin.



Tous les réseaux (eau potable, assainissement, pluvial) ainsi que les raccordements aux habitations ont été remplacés.

L'enrobé de la voirie, des parkings et des trottoirs côté numéros pairs est terminé et la finition de l'autre trottoir sera réalisée avant l'été, après le retrait des poteaux supportant les réseaux anciens.

Les travaux de la partie basse de la rue de Paris, de la rue Bellevue au N° 10 doivent être terminés avant l'automne.

Encore un peu de patience, et ce chantier arrivera à son terme.

LOTISSEMENT SONJEOT

Les dix-sept parcelles de terrains du lotissement Sonjeot sont vendues ou réservées. Les premiers pavillons sont terminés. Plusieurs autres sont en cours de construction.



Dans la continuité, pour l'extension de ce lotissement, nous allons viabiliser huit nouvelles parcelles.

RESTAURATION

Monument FFI

Inauguré en 1948, le monument commémoratif de la Seconde guerre mondiale, appelé aussi monument FFI, n'était plus en bon état. En effet, les infiltrations d'eau et le gel ont détérioré de nombreuses pierres de parement qu'il devenait urgent de rénover. La mairie a alors retenu l'entreprise Grépin de Cusey pour mener à bien ce chantier de restauration.

Etapes des travaux : après calepinage et démontage des parements, une remise en état complète du monument a été réalisée. Les éléments trop endommagés ont été remplacés. Il a fallu ensuite réenduire l'ossature en briques pour la solidifier et repeindre toutes les lettres. Puis, des couvertines ont été rajoutées en partie supérieure pour éviter les infiltrations d'eau. Enfin, les travaux se sont terminés par le jointoiement des pierres de parement avec un traitement hydrofuge.

Les aménagements, bordures et espaces verts, ont été réalisés par les agents des services techniques.

Pour mettre en valeur les deux monuments, un éclairage par spots LED a été mis en place.

Coût de l'opération de réhabilitation du monument : 33 225 €

Subvention des anciens combattants : 1 500€

Subventions du Conseil Départemental : 9 510€



AVANT



APRES
RESTAURATION

Le bilan

Nous sommes élus depuis deux ans au Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) à Chalindrey. Ce mandat nous a beaucoup apporté et appris sur le fonctionnement de la sous-préfecture, du conseil départemental et de la mairie. Nous avons découvert les coulisses des événements, et avons pu participer à certains projets : nous avons proposé des équipements collectifs pour la zone Sonjeot, nous avons participé au retrait des fourreaux de protection lors de l'entretien de la forêt communale, et enfin nous avons organisé la fête de Noël.



Durant ces deux ans, nous avons eu la chance de faire de nombreuses visites très instructives : la sous-préfecture où Mme la Sous-Préfète nous a gentiment accueillis ; le fort du Cognelot ; les bassins de rétention à Chalindrey ; une éco-balade afin de découvrir la faune et la flore locale.

Au niveau relationnel, nous avons pu partager des moments avec les élus et les habitants de la commune, lors du repas des aînés, de la distribution des revues municipales, de la préparation des lampions pour la fête nationale. Nous avons participé à l'action « Nettoyons la nature » ainsi qu'aux cérémonies d'armistice.

Ces expériences nous ont enrichis et nous ont permis d'être utiles et de participer à la vie de la commune. Nous avons pu réaliser des projets à partir de nos idées. Lors de nos réunions régnait une atmosphère plaisante. Nous sommes tous d'accord pour dire que ce mandat a été très instructif et bénéfique pour nous.

Pour conclure, nous tenions à remercier les élus qui se sont occupés de nous et nous ont accompagnés durant deux années. Avec un remerciement particulier à Caroline KANICKI et à Nicole GARNIER, car elles ont été nos référentes principales, et ont toujours été présentes.

Margot, Thibaut, Paul, Victor, Maé, Benjamin, Fanny et Sarah

LES MANIFESTATIONS

En images



© Supporters de foot

Fête Nationale en partenariat avec les Supporters Foot et Manifest.



© Manifest

Election de Miss Sorcière 2024 organisée par Shazam

Maëva 25 ans de Le Pailly accompagnée de ses dauphines, Eléa de Chalindrey et Katya de Chaudenay.



© Shazam

3ème Bière du Son organisée par Les Cheminots Sportifs le 23 septembre.



© Manifest

LES MANIFESTATIONS

En images



Solidarité cinéma

près de 70 personnes ont fait preuve de générosité en répondant à l'appel des Restos du Cœur le 12 novembre.

11 Novembre

Le cortège a profité du beau temps pour défiler de la mairie jusqu'au monument 14/18.



Octobre Rose des pompiers

300 participants au départ de la marche familiale et de la course à pied.

JOURNEES DU PATRIMOINE

Un véritable succès !



Lors du week-end du 16 et 17 septembre derniers, un public nombreux a profité des trois animations proposées par la commission Patrimoine.

La première, animée par Serge Thévenot et Jean-Baptiste Bour, a permis de visiter le Vieux Colombier exceptionnellement ouvert par ses propriétaires. Une centaine de personnes a profité des excellentes explications de nos deux orateurs cités précédemment.

La deuxième activité a consisté à la diffusion de superbes photos prises par Sophie Richelot et par Dominique Perney, tous deux membres du photo club de Chalindrey. Ces clichés ont permis de mettre en valeur différents bâtiments et maisons

remarquables de notre commune. Dominique Perney et Jean-Baptiste Bour ont su apporter les commentaires nécessaires.

Pour terminer, le dimanche, le public a été invité à participer à un jeu de piste. Il consistait d'abord à répondre à dix questions dont les réponses se trouvaient sur les monuments et sur les panneaux d'informations. Il fallait également reconnaître dix détails architecturaux photographiés dans le même secteur.

Le jeu s'est terminé autour d'un verre de l'amitié offert par la municipalité.

L'adjointe Emilie Foussadier tient particulièrement à remercier toutes les personnes qui se sont investies dans ce lourd projet, ainsi que les propriétaires du Vieux Colombier, qui ont gracieusement accepté d'ouvrir ce monument au public.



JOURNEE SPORTIVE

Handi/valide



Le mercredi 11 octobre 2023, le Comité Départemental Handisport 52, la Communauté de Communes des Savoir-faire et la ville de Chalindrey collaborent avec plusieurs partenaires (Les Sorciers Baladeurs de Chalindrey, l'Effort du Cognelot, l'UFOLEP, Les Foyers-ruraux de Haute-Marne, l'ADPJ, le centre équestre de la Liez, et l'association La

Montagne) pour la mise en place d'une journée sur la thématique des Sports de Nature accessibles à tous.

Cette journée sportive handi-valide a pour but de rassembler autour de mêmes activités des personnes valides, des personnes en situation de handicap et des personnes de leur entourage (frères, sœurs, parents, amis, éducateurs, etc.).

C'est dans un cadre historique et naturel qu'environ 150 personnes ont pu découvrir de nombreuses activités telles que la randonnée adaptée, la pétanque, des balades en poneys, visite du fort, découverte de la faune et de la flore, le VTT, le fauteuil tout terrain, le tir laser, le tir à l'arc, le cardiogoal, la tour de Froebel et la tyrolienne au cours de l'après-midi. Pour ceux qui se sont levés tôt, une randonnée était au rendez-vous avec les Sorciers Baladeurs.

Merci à toutes les associations présentes à ce rendez-vous annuel ainsi qu'à tous les bénévoles qui sont venus prêter main forte tout au long de cette journée.



NOS SENIORS

A l'honneur

Les membres du CCAS ont tout mis en œuvre pour organiser un sympathique repas dansant le dimanche 15 octobre, en l'honneur de leurs aînés.

215 convives ont pu déguster un savoureux repas préparé par la maison Bailly, suivi d'un délicieux dessert de la boulangerie Jacquot et de douces brioches des Délices des sorciers, le tout animé par le fidèle et chaleureux musicien Guy Prillard.

L'adjointe Emilie Foussadier tient à remercier toutes les personnes qui se sont investies lors de cette belle journée. Sans elles, ces aînés ne pourraient profiter de la convivialité de ce moment tant attendu par beaucoup.

Petit rappel : ce repas est offert à toute personne de 70 ans et plus (ainsi qu'à son conjoint ou sa conjointe), résidant à Chalindrey.

Le prochain repas aura lieu le 17 novembre. N'oubliez pas de vous inscrire grâce au bulletin que vous trouverez dans la revue municipale de juin 2024.



*Pour rappel, les inscriptions au **repas des aînés** et pour le **colis de fin d'année** se font uniquement sur inscription volontaire, eu égard au respect des données privées qui nous interdit de tenir des listes de population. Le bulletin d'inscription sera chaque année disponible dans la revue municipale du mois de juin, ou bien à réclamer en mairie de Chalindrey dès le mois de juin et avant le 31 août.*



DES CHAMPIONS

Au Kickboxing

En mai dernier, plusieurs jeunes du club de Chalindrey ont brillé en Kickboxing lors du championnat de France en Light contact de la fédération OMKB.

Ainsi Rénata DUROST et Noah WILK sont devenus chacun champion national dans leur catégorie respective en Light contact et Lola VARNEY, vice-championne de France.

Dans la foulée, en juin, Rénata DUROST a combattu contre la championne de France en Plein contact et a malheureusement perdu aux points : elle a combattu dignement et sans faillir et la décision a été prise à la fin des trois rounds réglementaires.

Un bel avenir sportif attend ces jeunes sportifs qui suivent actuellement une formation de juge/arbitre dans cette discipline.



Kickboxing Chalindrey - 17 rue Hoche 52600 Chalindrey

Ados de 11 à 15 ans les lundis de 17h30 à 18h30

Enfants de 8 à 10 ans les jeudis de 17h à 18h

Adultes à partir de 16 ans les lundis de 19h à 20h et les jeudis de 19h à 20h30.

MACABIES Lilian

Président du club de Kickboxing Chalindrey (KBC)

PENSEZ-Y !



Chèque Cinéma millésime 2024

3 TICKETS PAR ENFANT

Conditions : habiter à Chalindrey et être âgé de 6 à 18 ans (année de naissance de 2006 à 2018).

Obtention : se présenter à la mairie avec livret de famille et justificatif de domicile.

L'ADPJ

A Marseille



© ADPJ

Six jeunes accompagnés de leur éducateur, se sont rendus à Marseille, du 21 au 25 août, dans le cadre de leur projet « Nettoyons La Mer avant qu'elle ne soit amère ». Après avoir remporté un challenge interne à l'ADPJ (Association Départementale Prévention Jeunesse) et financé grâce au mécénat de l'entreprise Bruno 52, ces ados ont tout organisé : trajets, hébergement, activités dans la cité phocéenne. Leur objectif : nettoyer les plages marseillaises.

Une belle aventure qui leur a permis de découvrir entre-autre les déplacements en train et en métro, la vie en collectivité ... et bien sûr la Méditerranée.

Bravo à ces jeunes qui ont pris conscience de l'importance de la santé de notre planète.



UNIFORME DE 16 ANS
SACRÉ DU FIDUCIAIRE



TRÉFON
DU SERVICE NATIONAL

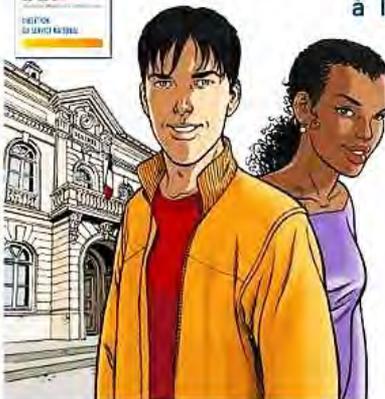
Bientôt 16 ans ? pensez au

RECENSEMENT

à la mairie du domicile



OBJECTIF CITOYEN
www.defense.gouv.fr/jdc



Le recensement est obligatoire,
Il est à réaliser entre votre 16e anniversaire et la fin du 3e mois suivant.

L'attestation de recensement,

- * Elle est délivrée sur présentation de :
 - la carte nationale d'identité
 - le livret de Famille
 - un justificatif de domicile
- * Elle est obligatoire entre 16 et 18 ans pour : s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)

La grande section raconte

Mardi 3 octobre, on a fait notre première séance de « l'école du dehors ». On est allé au parc du Mail et la maîtresse nous a montré où nous installer pour faire classe dehors. On a réveillé notre corps et nos sens.



On a fait une chasse aux couleurs et on a dit ce qu'on ressentait en touchant une pomme de pin, une feuille, des aiguilles de sapin... Puis on a écouté les bruits autour de nous. Chacun a fabriqué son parfum et on a dégusté du raisin que la maîtresse avait apporté.



Ensuite on a fait des jeux libres : on a marché, couru. Certains ont joué au loup et à cache-cache, d'autres ont inventé des recettes de poulet rôti aux pommes de terre. On s'est suspendus aux branches des sapins : c'était drôle !

On a même trouvé des insectes comme des gendarmes.



Après la maîtresse nous a présenté un livre « Des feuilles très, très chouettes ».



A la fin de la matinée, on a ramassé des bouts de bois pour écrire notre prénom.



RENTREE SCOLAIRE

Au collège

175 élèves ont repris le chemin des écoliers, le lundi 4 septembre pour les 6èmes et le mardi 5, pour les autres classes.

Cette rentrée est marquée par deux nouvelles arrivées.



Isabelle DONARD

Il s'agit tout d'abord de Mme **Isabelle Donard**, Principale, qui a quitté le collège de Luxeuil -les-Bains pour diriger celui de Chalindrey.

Ensuite, Mme **Nadège Bonvarlet** qui vient du lycée de Joinville et exerce les fonctions de professeure documentaliste.

Bienvenue à ces dames, dans le collège de notre bourg-centre.



Nadège BONVARLET

Nouvelles modalités accès au collège ...

SÉCURITÉ DES ÉCOLES, DES COLLÈGES ET DES LYCÉES



POUR LA SÉCURITÉ DES ÉLÈVES



Accueil par un adulte
à l'entrée de l'établissement



Contrôle visuel des sacs



Vérification systématique
de l'identité des personnes
extérieures à l'établissement



Ne stationnez pas devant
l'établissement à la dépose
ou à la récupération
de l'élève



Évitez les attroupements
devant l'établissement



Signalez tout comportement
ou objet suspect



Organisation de trois
exercices de sécurité



Sorties scolaires autorisées,
consignes relatives aux
voyages scolaires sur
education.gouv.fr/vigipirate

PARENTS D'ÉLÈVES, RESTEZ INFORMÉS

Retrouvez toutes les informations
et les consignes à suivre en cas d'alerte
à proximité d'une école sur :

Téléchargez l'application **SAIP**
sur votre smartphone afin d'être avisé
en cas d'alerte


LE SITE DU MINISTÈRE
education.gouv.fr


LE COMPTE TWITTER
[@educationfrance](https://twitter.com/educationfrance)



gouvernement.fr/appli-alerte-saip

STERILISATION

Bilan et rappels

Pour stabiliser la population féline sur notre commune : la campagne 2023 en lien avec l'association Les Vagabonds du 52 et la fondation 30 Millions d'Amis a permis la stérilisation de 12 chats non sociables et 13 chats sociables.

DONS UTILES :

Litière
Sacs poubelle
croquettes



Soutenez l'association basée à Hortes :



lesvagabondsdu52@yahoo.com

www.facebook.com/lesvagabondsdu52/

La stérilisation des chats, un acte de protection & de bien-être

Faire stériliser les chats domestiques :

- évite les portées de chatons non désirés avec les problèmes inhérents,
- diminue la population féline sauvage & les risques d'abandons,
- protège la petite faune sauvage.

Parlez-en à votre vétérinaire !



Le ministère de l'Intérieur a mis en place sur son site internet un formulaire vous permettant de signaler à la gendarmerie ou à la police nationale un acte de violence soudain ou une privation de soins sur la durée dont serait victime un animal.

<https://www.interieur.gouv.fr/contact/signaler-maltraitance-animale>

En cas d'urgence ou de faits en cours, il est préférable d'appeler directement le 17.

HOMMAGE

Dans le monde associatif



Une ultime révérence ...

(A Claudie BORNIBUS 1941/2023)

Danseuse dans l'âme, Claudie BORNIBUS accède à la société «Les Libellules» à Langres dès ses 8 ans, puis adolescente le Conservatoire de Dijon. Talentueuse, elle obtient à 17 ans, le devant de la scène dans divers ballets au Grand Théâtre de l'Opéra Dijonnais.

Professeur de Classique, elle décide de prendre son indépendance en 1960 et choisit Chalindrey pour ouvrir son École de Danse. Chaque jeudi, sous le préau de l'École P&M. Curie, les cours s'enchaînent avec une centaine de filles et quelques garçons.

En 1962, Claudie rejoint l'Association Centre SocioCulturel, puis en 1968, la ville de Chalindrey met à sa disposition

la scène de la nouvelle salle des fêtes. Passionnée et novatrice, Elle se perfectionne en enseignant d'autres disciplines

que le classique comme la danse moderne, le stretching et les danses de salon.

En 1975, elle quitte Chalindrey pour se consacrer à Langres et d'autres villes du département.

L'an 2000 fut pour Claudie l'opportunité d'accomplir un vœu *«J'aimerais terminer ma carrière où je l'ai commencé, dans cette ville*

que j'affectionne tout particulièrement». Elle ferme alors son Studio à Langres et se réinstalle à Chalindrey jusqu'à sa retraite en Juin 2006. Entièrement imprégnée par l'art et l'amour de la danse, elle rechaussera les chaussons quelques mois en 2012.

De ses 46 années de professionnalisme, cette icône de la danse du Sud Haut Marnais, a comptabilisé plusieurs

milliers d'élèves, chorégraphié une vingtaine de Gala, inspiré à la formation de professeur une dizaine d'élèves tels que

Martine Mugnier de Chalindrey (1975-2000), Nathalie Ozaine de Torcenay (1990 à ce jour...)

Laurence Mongin,

Véronique Gauthier de Langres et bien d'autres ...

Ces quelques mots ne suffiront pas à faire l'éloge de ce personnage à caractère puissant et d'un mental à toute épreuve.

«Elle est entrée dans ma vie un jour de septembre 1962 pour ne jamais en sortir.

Je reste respectueuse et admirative de cette belle dame, cette amie, si souriante, si élégante et si courtoise»

Brigitte SCORDEL

(Rédaction : Samedi 21 Octobre 2023)

HOMMAGE

Figure emblématique

Rendons hommage à Mme Yvette Enfert, animatrice et surtout figure emblématique du bénévolat de Chalindrey.

Cette grande dame a su rendre accessible la gymnastique d'entretien à tous depuis 1974 ainsi que la marche nordique depuis 2013 jusqu'en 2021. A l'âge de 89 ans : un record inégalé !

Sa volonté, sa générosité, son énergie et sa fidélité lui ont valu la médaille d'or régionale du comité UAICF Est, le trophée de la ville de Chalindrey en 2003 et la médaille d'argent nationale du comité UAICF de Paris.

Merci Madame Enfert !



DON DU SANG

La fréquentation des collectes de sang organisées à Chalindrey est en déficit ! Trente dons en moins par rapport à 2022.

L'Amicale renouvelle son appel à toutes et à tous en raison des stocks toujours aussi bas dans nos hôpitaux.

Pour donner son sang il faut avoir entre 18 et 71 ans, se munir d'une pièce d'identité et ne pas venir à jeun. Une collation est offerte après le don sous la surveillance d'un médecin, afin de prévenir tout malaise éventuel.

La Présidente, A Brugneaux

Les collectes de sang 2024 auront lieu les jeudis

8 février, 11 avril, 4 juillet, 8 août, 3 octobre et 5 décembre de 13h30 à 18h30.



© Amicale des donneurs de sang

DES ARTISANS QU'ON AIME

OSÉLOSIER



Je m'appelle Sarah FASQUEL. Fraîchement sortie de l'Ecole Nationale d'Osiéiculture et de Vannerie de Fayl-Billot, avec un BPREA en poche, j'ai ouvert un atelier / boutique chez moi, à Chalindrey.

Osélosier est une petite entreprise, mais c'est aussi un atelier/boutique, où les clients ou simples visiteurs peuvent me voir travailler et/ou se laisser tenter par un objet ou l'envie d'apprendre. J'ai prévu à cet effet un atelier suffisamment grand pour pouvoir organiser des petits stages d'initiation à la vannerie.

Ma formation initiale étant orientée sur les métiers de l'animation, j'accueille non seulement du public pour des stages d'initiation, mais aussi des groupes pour des visites culturelles autour du cycle de l'osier.



Je propose également mes services en animations vannières, à domicile ou auprès d'établissements demandeurs.

Autonome, je fais pousser ma matière première et la transforme. La vannerie ainsi obtenue est vendue en circuit court. Je produis des objets divers de décoration mais aussi de la vannerie utilitaire, créative et sur-mesure.

Avec ma production d'osier, je propose également mes services en architecture végétale : art d'aménager les extérieurs, les jardins, de créer des structures en osier vivant ou non.

Avis aux amateurs !



www.oselosier.fr
06 79 78 49 29
15 rue Condé
52600 Chalindrey

ARTISANS

Faites-vous connaître !

A terme, je souhaiterais produire suffisamment d'osier pour pouvoir en vendre, car l'osier français est recherché. Il est de grande qualité mais la production française est insuffisante.



Beaucoup d'entre vous m'ont vu travailler ce printemps à la plantation d'une nouvelle parcelle d'osier (une oseraie), au lieu-dit « Les Rapottes », à la sortie de Chalindrey, direction Grenant. Les plus courageux seront d'ailleurs les bienvenus pour la 1ère coupe de la parcelle cet hiver au mois de janvier.



Vous êtes artisan sur Chalindrey, vous voulez faire connaître votre activité : n'hésitez pas à nous contacter pour la prochaine revue municipale !



DEPÔTS SAUVAGES EN FORÊT

Un véritable fléau !

Nous constatons régulièrement des dépôts sauvages en forêt communale qui, le plus souvent, proviennent de particuliers.

Ces dépôts s'avèrent problématiques à plusieurs niveaux.

En effet, l'environnement peut en souffrir : outre la dégradation des paysages, l'eau et les sols risquent d'être pollués et des animaux indésirables peuvent envahir le territoire.

De plus, c'est une charge supplémentaire pour la collectivité puisqu'elle se doit de faire disparaître ces déchets, ce qui constitue une nouvelle charge financière.

Pour rappel, un dépôt sauvage constitue **une infraction à la loi**. La mairie se doit donc de porter plainte. L'amende s'élève jusqu'à **1500€** auxquels il faut ajouter tous les frais inhérents au traitement et évacuation des déchets. Le tribunal peut même prononcer jusqu'à la confiscation du véhicule qui a permis le dépôt.

Nous disons donc **NON** à ce genre de désagrément !

HORAIRES D'HIVER DES DÉCHETTERIES

Applicables du 2 novembre 2023 au 31 mars 2024



LES HORAIRES

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Chalindrey	09.00 - 12.00 13.30 - 16.00		09.00 - 12.00 13.30 - 16.00	09.00 - 12.00 13.30 - 16.00		09.00 - 12.00 13.30 - 16.00

L'appli du SDED 52 est disponible (téléchargez-la gratuitement sur Google Play ou sur Apple Store)



SDED 52 - 40 BIS AV. M^{lle} FOCH - 52000 CHAUMONT - 03 25 35 09 29 - www.sded52.fr

NETTOYONS LA NATURE

Trop de mégots !

En chiffres

137 000 mégots sont jetés au sol chaque seconde dans le monde.

1^{er} déchet plastique à usage unique retrouvé au sol.

4000 substances toxiques, chimiques et cancérogènes sont contenues dans un mégot.

500 litres d'eau c'est ce que pollue un seul mégot jeté au sol !

Il contamine les cours d'eau, les nappes phréatiques et tous les écosystèmes interdépendants de cette eau polluée, jusqu'à la mer.

15 ans c'est le temps qu'il met à se dégrader en microparticules, mais il ne disparaît jamais.

30 à 40 milliards de mégots sont jetés au sol par an en France !

**Le bon réflexe
DANS LE CENDRIER**

**pas dans
le caniveau !**

Près de quarante personnes, dont de nombreux enfants, se sont donné rendez-vous le samedi 9 septembre, dès 9 h pour la matinée consacrée au nettoyage de notre bourg-centre. Sur les six parcours déterminés, 45 kg de déchets ont été ramassés, dont un pneu et surtout beaucoup trop de mégots.



Merci à tous ces bénévoles et aux membres de l'ADPJ et du CSC qui ont participé à cette opération.

TONDEZ MIEUX

Tondez utile !



3 objectifs pour préserver la biodiversité

- ✿ Tondre une fois tous les 3-4 mois
- ✿ Laisser des zones refuges non tondues
- ✿ Ne pas tondre avant mi-juin

RETARDEZ LA PREMIÈRE TONTE

Laisser pousser au printemps permet aux plantes sauvages de réaliser leur cycle de vie et augmente la diversité en espèces végétales.

La biodiversité de nos pelouses est nécessaire au maintien d'un écosystème équilibré, préservons-la !

CRÉEZ UN CYCLE VERTUEUX

De l'herbe plus haute préserve l'humidité en été et protège du gel en hiver, ce qui améliore la qualité du sol et sa biodiversité.



En conservant l'herbe haute, la vie du sol est protégée et le cycle de la matière organique est préservé.

PROTÉGEZ L'ENVIRONNEMENT

Un tel habitat est accueillant pour la faune. Cela crée une continuité écologique dans le paysage et contribue à la survie des populations bien au-delà de votre terrain.



Découvrez la nature décortiquée avec science et humour !



Une pelouse rase expose les petits animaux aux prédateurs. Ils éviteront de traverser ces zones qui agissent comme des barrières pour eux.

TRIBUNE

De l'opposition

Cet espace est réservé à l'expression des conseillers élus sur une liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix lors du dernier renouvellement du conseil municipal ou ayant déclaré ne pas appartenir à la majorité municipale en application de l'article L.2121-27-1 du CGCT Modifié par la LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 - art. 83



« Des Élus Visionnaires ! »

Malgré les périodes de doute et d'incertitude que nous vivons actuellement, notamment en matière de finances publiques et de baisse de démographie, les Élus Municipaux doivent être capables d'anticipation et avoir une certaine intuition de l'avenir pour leur commune.

Les Municipalités précédentes en étaient déjà bien conscientes lorsqu'elles ont maîtrisé les réserves foncières nécessaires à l'extension des zones pavillonnaires particulièrement «Songeot». La Communauté de Communes a également pu profiter des opérations de remembrement (2005/2010) pour prévoir l'extension de la zone industrielle «Les Moulières».

Toutes ces opérations avaient pour but de développer le bourg centre de Chalindrey en diversifiant l'emploi, en freinant le déclin démographique avec ses conséquences sur les effectifs de nos écoles et de notre collège. Aujourd'hui cela ne serait plus possible au regard du durcissement des règles d'urbanisme principalement du zéro artificialisation des sols et de la nouvelle réglementation applicable aux zones humides.

Désormais, les Élus Municipaux vont devoir plancher sur d'autres problématiques plus ou moins urgentes :

- Circulation routière dans Chalindrey.
- Carte scolaire des écoles primaires. (Sous la maîtrise de la Communauté de Communes)
- Identification des zones réservées aux énergies renouvelables sur le territoire communal.
- Création de réserves d'eaux pluviales dans le cadre de l'accentuation du réchauffement climatique.
- Regroupement des Associations avec mise aux normes des locaux mis à disposition ...

Quid des bâtiments libérés ?

Vastes débats en prospective ...

Raison de plus pour être visionnaire ... Et nécessairement plus qu'avant ...

Bernard DONNET-Brigitte SCORDEL-Véronique MICHEL

(Rédaction : Lundi 30 Octobre 2023)

COIN DES GOURMANDS

Facile, économique... et savoureux !

RECETTE PETITES CREMES AU CHOCOLAT DE MÈMÈRE

1 l de lait
 1 tablette de chocolat noir
 2 œufs
 2 cuillères à soupe de sucre
 semoule
 1,5 cuillère à soupe de maïzena

Fondre le chocolat dans le lait.
 Ajouter les œufs et le sucre.
 Mettre la maïzena
 préalablement délayée dans un
 peu de lait froid.

Cuire à feu doux 5 mn – bien
 remuer pendant la cuisson.

Mettre en petits ramequins.

Laisser refroidir.

Bonne dégustation !



SUDOKU



Un sudoku est un jeu de 'logique',
 il est composé de 81 cases
 segmentées en 3x3 blocs de 3x3
 cases.

Il faut remplir la grille avec des
 chiffres de 1 à 9, de sorte que,
 horizontalement et verticalement,
 chaque ligne, chaque colonne et
 chaque bloc de 3 cases par 3
 contiennent tous les chiffres de 1 à
 9.

Un sudoku n'a toujours qu'une
 seule solution possible, à vous de la
 trouver.

3		1		9				5
			1	7			4	
		8	2					
	1					3		4
		9		3		8		
6		2						7
					7	5		
	6			1	8			
7				6		4		1

Solution p. 37

LE SAVEZ-VOUS ?

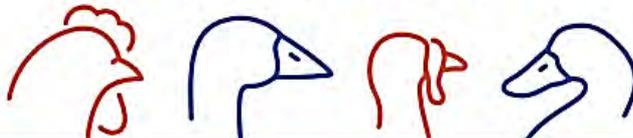
Concernant les animaux

Arrêté du 24 février 2006 relatif au recensement des oiseaux détenus par toute personne physique ou morale en vue de la prévention et de la lutte contre l'influenza aviaire :

*“Tout détenteur d'oiseaux est tenu d'en faire la déclaration auprès du maire du lieu de détention des oiseaux en renseignant le cerfa 15472*02”.*

LUTTE CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE

Avez-vous bien protégé vos oiseaux ?



Message à l'attention des petits détenteurs d'oiseaux (basse-cour, oiseaux de particuliers et d'ornement)

Chaque année, les virus de l'influenza aviaire entraînent l'abattage de millions d'oiseaux. Chacun a son rôle à jouer dans la prévention et pour lutter contre la diffusion du virus. Les mesures de prévention à respecter impérativement par les petits détenteurs d'oiseaux à visée non commerciale sont les suivantes :

- 1.** en niveau de risque « élevé », mettre à l'abri vos oiseaux dans un environnement fermé. Éviter de les vendre/donner ou de les déplacer ;
- 2.** surveiller quotidiennement vos oiseaux et contactez votre vétérinaire en cas de signes nerveux ou respiratoires ou en cas de changement de comportement ;
- 3.** protéger le stock d'aliments, de litière de l'humidité et aussi de tout risque de contamination (contact avec d'autres oiseaux) y compris pour l'eau et les abreuvoirs ;
- 4.** ne pas se rendre dans des élevages de volailles, y compris des petites fermes avec vente de produits sur place, sans prendre de précautions (nettoyer vos vêtements avant et après la visite, ne pas toucher le matériel de l'élevage ni les oiseaux...) ;
- 5.** nettoyer et désinfecter régulièrement l'endroit où vivent les oiseaux et l'équipement utilisé pour leur entretien. Pour ce faire, ne jamais utiliser d'eau de surface (mare, ruisseau, eau de pluie...) ;
- 6.** déclarer vos oiseaux à la mairie. Plus de renseignements : www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr

En cas de mortalité anormale de vos oiseaux, conservez les cadavres, isolez-les, protégez-les et contactez votre vétérinaire ou votre direction départementale de la protection des populations.

RAPPELS

Concernant le bruit

Arrêté du 2 mai 2023 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage (extrait) :

« Article 10 : Les occupants et utilisateur de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes mesures afin que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces locaux, tels que ceux provenant d'appareils de radiodiffusion ou de reproduction sonores, d'instruments de musique, d'appareils ménagers, d'installation de ventilation, de chauffage et de climatisation, ainsi que ceux résultant de pratiques ou d'activités non adaptées à ces locaux.

Les mêmes précautions doivent être appliquées aux travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuses, bétonnières, perceuses...

A cet effet, ces travaux ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 19h30 ;

Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;

Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

Les travaux réalisés par des entreprises chez des particuliers ne sont pas concernés par cet article. Ils relèvent des horaires suivants (article 6) :

- De 7h à 20h du lundi au vendredi ;
- De 8h à 20h le samedi ;
- Et interdits toute la journée les dimanches et jours fériés.

Ces dispositions ne s'appliquent pas en cas d'intervention urgente ou en cas d'activité agricole nécessaire à la sauvegarde des ressources agricoles.

Article 12 : les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire de manière répétée et intempestive.

Article 14 : sanctions pénales : Les infractions au présent arrêté constituent des contraventions de la 1^{ère}, 2^{ème} ou 5^{ème} classe selon les textes cités dans les visas de l'arrêté.»



RAPPELS

Concernant vos propriétés

VOUS SOUHAITEZ FAIRE DES TRAVAUX

Tout projet de nouvelle construction, de travaux sur construction existante, de rénovation, d'extension, de modification de l'aspect extérieur d'une construction, doit faire l'objet d'une autorisation d'urbanisme.

CETTE FORMALITE EST OBLIGATOIRE. Le service urbanisme de la mairie a pour mission de **vous informer sur le type d'autorisation nécessaire** et de transmettre au service instructeur votre demande (permis de construire ou demande préalable de travaux).



Les travaux exécutés sans autorisation constituent des infractions au Code de l'urbanisme.

L'accord de l'administration doit être obtenu avant d'engager les travaux.



Le service urbanisme se tient à
votre disposition, sur rendez-vous

DES AIDES AUX COMMERCES

Dans le cadre de l'opération de revitalisation du territoire, la Communauté de Communes des Savoir-Faire (CCSF) et le bourg centre de Chalindrey ont mis en place des aides spécifiques pour **l'aménagement et la réhabilitation des commerces**.

Cet accompagnement peut permettre de bénéficier de subventions de l'Etat et de la Région (maximum 50% de l'investissement) plafonnées à 20 000€.

Pour plus d'information, contacter la CCSF au 03 25 88 82 03.



RAPPELS

Nettoyage

NETTOYAGE DES TROTTOIRS

Nous avons souvent des réclamations concernant la prolifération des mauvaises herbes le long des trottoirs. **Afin de maintenir la propreté de notre bourg, il serait souhaitable que chaque habitant, propriétaire ou locataire, entretienne le trottoir devant chez lui. Demeurons citoyens !**



J'ENTRETIENS MON BOUT DE TROTTOIR EN TOUTE SAISON

Je taille

Je tonds

Je ramasse

BON A SAVOIR :

Suite à la prohibition de l'utilisation des produits phytosanitaires, la mairie a décidé d'entretenir régulièrement les allées et les espaces entre les tombes des deux cimetières.

Les agents de la commune maintiennent régulièrement en état de propreté cet espace public.

En revanche l'entretien des tombes incombe au concessionnaire c'est-à-dire à la famille qui a acheté la concession.



RAPPELS

Le stationnement

Depuis quelques temps, chacun a pu observer des trottoirs encombrés par les véhicules obligeant les piétons à marcher sur la route.

Pour les élus, il faut trouver des solutions qui doivent servir l'intérêt général et qui se résument en plusieurs axes :

1. Garantir la sécurité des piétons sur les trottoirs
2. Permettre les déplacements des personnes à mobilité réduite sur les trottoirs
3. Permettre aux riverains de sortir de chez eux avec commodité et en sécurité
4. Faciliter l'entretien de la voirie et le passage des engins publics.

Plusieurs aménagements ont été réalisés (marquages au sol, potelets, places de parking) et si chacun consent des efforts, le problème sera atténué.



Se garer sur un trottoir est considéré comme un stationnement très gênant relevant des contraventions de 4e classe, soit :

- Une amende forfaitaire de 135 €.
- Aucun retrait de point sur le permis de conduire.
- L'immobilisation et la mise en fourrière du véhicule en cas d'absence ou de refus du propriétaire de déplacer le véhicule.



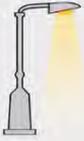
Solution Sudoku

3	7	1	8	9	4	6	2	5
2	5	6	1	7	3	9	4	8
4	9	8	2	5	6	7	1	3
8	1	7	6	2	9	3	5	4
5	4	9	7	3	1	8	6	2
6	3	2	4	8	5	1	7	9
1	2	3	9	4	7	5	8	6
9	6	4	5	1	8	2	3	7
7	8	5	3	6	2	4	9	1

ECLAIRAGE PUBLIC

Economies en vue...

Pour la sécurité de tous, les élus du conseil municipal ont fait le choix de laisser l'éclairage public toute la nuit, tout en faisant des économies.



Éclairage Public

Nous avons fait le choix de poursuivre l'adaptation de notre éclairage public, en participant à une démarche expérimentale du Syndicat départemental d'énergie et des déchets 52 qui consiste à remplacer des ampoules d'ancienne génération (éclairage orangé) par des dispositifs de technologie LED (éclairage blanc). Cette initiative induit une réduction de la consommation énergétique de 50% tout en maintenant un éclairage sur l'ensemble de la durée de nuit. En cohérence, nous avons aussi décidé de ne pas remplacer les guirlandes électriques de Noël trop vétustes. Les motifs de Noël au sol seront quant à eux bien maintenus.



Scannez-moi

**TÉLÉCHARGEZ
gratuitement
l'appli du sded 52**







ACCÉDEZ FACILEMENT
à vos jours de collecte, aux horaires
des déchetteries, aux bornes
de recharge électrique ...

A toute heure nous faire part très rapidement de vos remarques par l'outil "signalements" sur lequel il suffit de cliquer et de vous laisser guider afin de communiquer auprès de nos services. Prenez une photo pour illustrer votre signalement, envoyez ! Le tour est joué !





SDED 52 - 40 BIS AV. M^{le} FOCH - 52000 CHAUMONT - 03 25 35 09 29 - www.sded52.fr

Conception service communication du SDED 52 - Publication septembre 2023

Pratiques



Mairie : 03 25 88 50 17

SMICTOM (ordures ménagères) : 03 25 84 43 71

Assainissement - CCSF : 03 25 88 46 43 – 06 77 70 44 55

Eaux pluviales - Mairie : 03 25 88 50 17

VEOLIA (compteur d'eau) : 09 69 32 35 54

Gendarmerie de Chalindrey : 03 25 88 92 80 (jeudi de 8h à 12h)

Pompiers : le 18 ou le 112

Trésor Public - Langres : 03 25 87 04 18

Espace France Services (accompagnement démarches administratives et numériques) : 03 25 84 87 51

CIAS AVENIR :

Maintien à domicile et portage de repas : 03 25 84 87 48

Périscolaire Les P'tits Potes : 03 25 84 87 52

Micro-crèche Les Tous P'tits potes : 03 25 88 23 15

INFOS PRATIQUES

Secrétariat de mairie : du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et 14h30 à 17h
Le samedi de 9h à 11h30

PanneauPocket : l'application pour rester connecté avec votre commune – www.panneaupocket.com

Acte d'état-civil : demande à faire en mairie → TOUJOURS GRATUIT ou sur www.service-public.fr

Recensement des jeunes à 16 ans : à faire en mairie (pour effectuer la journée de citoyenneté)

Marché de Chalindrey : chaque jeudi de 8h à 12h

Permanence Trésor Public : le jeudi de 9h à 12h et de 13h à 16h
A la Maison des Services – Espace France Services

Travaux bruyants autorisés :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h à 19h30

Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanches et fériés de 10h à 12h

ETAT-CIVIL ...

Du 15 juin au 11 décembre 2023

➔ Naissances



Octave, Valentina, Sohann, Romane,
Leo Pold, Tyreese, Naïa

➔ Mariages



Dominique BARRAL et Christelle VINCENT,
15 juillet
Jean-Marie FONTY et Tristan VACHERIE,
16 septembre
Kouassi KONAN et Marie FRENZEL,
14 octobre

➔ Décès



Paulette SEUBERT, 23 juin
Maria BARAHONA, 21 juillet
Nadège POLVÉRINI, 17 août
Jacqueline MALBRUN, 24 août
Serge POLVÉRINI, 04 septembre
Claude RAGOT, 07 septembre
Lionel JEZEQUEL, 07 septembre
Antoine FADEL, 26 septembre
Suzanne BOUVIER, 01 octobre
Thérèse BEGOUX, 9 octobre
Geneviève PAQUIS, 10 octobre
Hubert LEGROS, 22 octobre
Yvette ENFERT, 24 octobre
Philippe MEUNIER, 25 octobre
Paulette MEURET, 05 novembre
Sylviane GUILLOT, 08 novembre
Jeanne LEPAUX, 11 novembre
Nelly HECHT, 14 novembre
Guy MAILLEFERT, 11 décembre



FÉLICITATIONS ! VOUS ÊTES DÉJÀ 874 à suivre les actualités de LA COMMUNE sur PanneauPocket !

A titre indicatif, cela représente 79% des foyers de la communes

100% gratuit

100% anonyme

0% publicité



Scannez-moi

1 Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette.

2 Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe.

3 PanneauPocket apparaît en tête de liste. Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir".

4 Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le ❤️ à côté du nom de votre commune pour recevoir ses notifications en temps réel.

BONNE UTILISATION !



PanneauPocket est disponible depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com

ÉVÉNEMENTS

1^{er} semestre 2024

AGENDA

Don du SANG 
8 février
11 avril
4 juillet

VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ
11 janv 

Barbe Bleue
Théâtre
Chalindrey
10 & 11
février

**Kermesse
Paroisse** 
10 mars

**Vide
Dressing**
3 mars 

**Exposition
peinture
NUANCES**
16 & 17 mars 

**Bourse
moto** 
Moto-Club
30 & 31 mars

**Chasse
aux
oeufs** 
ASC
31 mars

**Expo
Printemps**

6 & 7 avril

**Concert
La Lyre** 
13 avril

**Fête
Foraine**
30 mars au
1er avril 

**Les femmes
jalouses**
Théâtre
Chalindrey
20 & 21 avril 

**Loto
Supporters
Foot**

30 avril

**Expo régionale
UAICF
Modélisme**

11 & 12 mai

**Représentation
Danse** 
8 juin

**Soirée
dansante** 
KickBoxing
15 juin

**Fête de
La musique**

22 juin 

**Vide-
Greniers**
Supporters
Foot 
30 juin

**Tournoi de
pétanque**
ASC

7 juillet